

Réservations scolaires

contrat de location et règles d'usages de la cabane.

Période de location

Du : _____ Heure d'arrivée : _____ H _____

Au : _____ (check-out 13h30)

Locataire

Établissement scolaire : _____

Personne responsable : _____

Fonction : _____

Adresse (rue) _____

NPA / Localité : _____ / _____

Téléphone portable : _____

E-mail : _____

Bailleur

Fondation du Fonds de sport du Collège classique cantonal
C/O ES Béthusy
Avenue de Béthusy 7
1005 Lausanne

Informations sur le séjour

Nb élèves : _____ Nb d'accompagnant·e·s : _____

Pour le calcul final de la location, remplissez le formulaire en ligne à la fin de la location.

 [Formulaire](#)

Assurance

Les éventuels dommages matériels ou corporels causés durant le séjour sont à la charge du locataire (RC de l'enseignant ou RC des parents des élèves)

Conditions de location

Réservation

La réservation devient effective lorsque le formulaire de demande en ligne a été validé par une confirmation email de la part du bailleur ET le présent contrat signé a été retourné.

Paielement

La location doit être payée dans les 30 jours à réception de la facture.

Conditions d'annulation

Au plus tard de 6 semaines avant le séjour : remboursement intégral, déduction faite des frais administratifs.

Entre 2 et 6 semaines : 50 % du montant reste dû.

Moins de 2 semaines avant le séjour : Le montant total reste dû.

Des arrangements particuliers peuvent être envisagés pour les établissements scolaires en cas de situation exceptionnelle. Dans ce cas, la direction de l'établissement est priée de contacter la direction de l'ES Béthusy.

Règles d'usage

Capacité d'accueil

La cabane peut accueillir :

- Maximum 28 personnes en dortoirs
- Maximum 40 personnes dans la salle à manger

L'enseignant·e responsable respecte ces limites.

Encadrement

Le groupe doit être encadré en permanence par des adultes responsables qui s'assurent du respect :

- des règles de sécurité,
- des consignes incendie,
- des règles de vie collective,
- ainsi que des prescriptions liées à l'environnement naturel.

Arrivée

L'horaires précis est annoncé au plus tard 2 semaines avant la location pour organiser le check-in.

La remise des clés est gérée par une personne responsable de la cabane qui donne des explications sur les installations et les règles d'utilisation.

Départ

Le départ se fait au plus tard au plus tard 13H30. Avant le départ, le groupe doit :

- ranger les locaux,
- effectuer les nettoyages demandés (cf. liste annexe),
- évacuer tous les déchets,
- restituer les clés,
- participer à l'état des lieux de sortie.

Description des locaux

La cabane comprend notamment :

2 chambres de 8 lits, 2 chambres de 6 lits, 1 chambre de 2 lits, Cuisine équipée, Salle à manger / séjour, 3 Douches et 3 WC (dont 1 WC + douche accès PMR)

Espaces extérieurs

Le mobilier intérieur ne doit pas être déplacé à l'extérieur.

Les espaces extérieurs sont rendus propres et rangés

Pour la nuit

Chaque participant·e doit apporter un drap-housse + une taie d'oreiller + un sac de couchage. Il est absolument interdit :

- de manger dans les dortoirs,
- d'y porter des chaussures d'extérieur,
- de sortir par les fenêtres sauf en cas d'urgence.

Cuisine et alimentation

La cuisine doit être laissée propre et rangée.

Le locataire est responsable :

- du nettoyage de la vaisselle,
- du rangement de la cuisine en fonction du plan (signaler au check-out si il manque des choses ou si il y a eu de la casse),
- de l'extinction du lave-vaisselle,
- du nettoyage des plans de travail,
- de la gestion des déchets.

Gestion des déchets

- Seuls les sacs taxés sont autorisés.
- 1 sac 60l. est fourni.
- Tous les déchets doivent être déposés dans les bennes prévues à l'entrée du village (il n'y a pas de benne pour le papier).

⚠️ Aucun déchet ni reste alimentaire, cuit ou cru, ne doit être laissé dans la nature. ⚠️. La forêt n'est pas un composte.

Sécurité incendie

Il est strictement interdit :

- de fumer à l'intérieur,
- d'utiliser des bougies ou une quelconque autre flamme libre en dehors des réchauds de la cabane,
- Les sorties de secours doivent rester dégagées en tous temps. Le locataire s'engage à les libérer de la neige le cas échéant.
- sur la parcelle de la cabane (cf. plan), les feux sont interdits sauf dans la place prévue à cet effet (cf plan). **En toute période se référer aux éventuelles interdictions communales,**
- pour les feux en forêt en dehors de la parcelle, se référer strictement au règlement forestier.

L'enseignant·e responsable :

- prend connaissance des consignes incendie,
- les communique explicitement aux élèves
- s'engage en tous temps à les faire respecter.

Tout déplacement inutile des secours sera facturé au locataire.

Respect du site naturel

La cabane se situe dans un environnement naturel sensible et dans une zone de protection des eaux. Le groupe s'engage à :

- respecter la faune et la flore,
- ne rien déverser à l'extérieur,
- utiliser l'eau avec parcimonie,

Respect de la quiétude villageoise

Le calme extérieur doit être respecté dès 22h00.

Parking et accès

Le stationnement devant la cabane est interdit.

Les véhicules doivent être garés à l'entrée du village afin de laisser libre l'accès au chemin forestier.

Nettoyage et remise en état

Avant le départ, le groupe doit nettoyer la cabane en se référant au document guide.

Si les locaux ne sont pas rendus dans un état satisfaisant, des frais supplémentaires de nettoyage pourront être facturés.

Responsabilité

L'établissement scolaire et la personne responsable du séjour assument l'entière responsabilité du groupe durant la période de location.

Tout dommage causé aux bâtiments, équipements ou installations sera facturé au locataire.

Signatures

Par sa signature, le locataire confirme avoir pris connaissance et accepter les conditions de présent contrat ainsi que les règles d'utilisation de la cabane.

Lieu et date :

Nom et signature de la personne responsable :

Pour la Fondation du Fonds de sport du Collège classique cantonal :
